FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Synxtreme FG-2 Aerosol

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Synxtreme FG-2 Aerosol

Numéro du produit L0305-063

NSF Registration Number 155548

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Graisse de qualité alimentaire.

Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant

Lubriplate Lubricants Co.
Corporate Headquarters
129 Lockwood Street
Newark, NJ 07105

Midwest Office & Plant
1500 Oakdale Ave.
Toledo, OH 43605
419-691-2491
419-693-3806

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Flam. Aerosol 1 - H222 Gaz Press., Liq. - H280

Dangers pour la santé Non Classifié

Dangers environnementaux Aigu Aquatique 3 - H402 Chronique Aquatique 3 - H412

Éléments d'étiquetage

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Synxtreme FG-2 Aerosol

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la règlementation nationale.

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Distillates (petroleum), hydrotreated light **30-60%**
Numéro CAS: 64742-47-8

Classification
Tox. Asp. 1 - H304

zinc oxide **1-5%**
Numéro CAS: 1314-13-2
Facteur M (aiguë) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification
Aigu Aquatique 1 - H400
Chronique Aquatique 1 - H410

Calcium hydroxide **<1%**
Numéro CAS: 1305-62-0

Classification
Non Classifié

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Commentaires sur la composition

* The exact percentage withheld as a trade secret in accordance with 29 CFR 1910.1200.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale

Consulter un médecin immédiatement. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Inhalation Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer.

Ingestion Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Retirer toute prothèse dentaire. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel medical. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon.

Contact cutané Rincer avec de l'eau.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.

Protections des secouristes Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation Les bruines peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Orale Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut être un irritant faible pour les yeux. Peut provoquer des malaises.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter selon les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Le produit est inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utilser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Les contenants d'aérosol qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse à partir du lieu d'incendie. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Garder à l'écart du déversement tout personnel superflu ou non protégé. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Suivre les précautions concernant la manipulation sécuritaire tel que décrites dans cette fiche signalétique. Se laver minutieusement après avoir avoir fait face au déversement. S'assurer de la mise en place de formation et de procédures relatives à la décontamination d'urgence et à l'élimination. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Évacuer les lieux. Risque d'explosion. Fournir un système adéquat de ventilation. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Ôter rapidement tout vêtement qui est devenu contaminé.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Déversements Majeurs: Informer les autorités concernées en cas de pollution du milieu ambiant (égouts, voie navigable, sol, air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. S'approcher en amont du déversement. Dans des conditions normales de manutention et d'entreposage, des déversements en provenance de contenant d'aérosol sont peu probables. En cas de bris de flacons d'aérosol, faire attention à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du propulseur. Déversements Mineurs: Essuyer avec un chiffon absorbant et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements Majeurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir avoir fait face au déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. La pulvérisation s'évaporera et refroidira rapidement et en cas de contact avec la peau, pourrait provoquer de l'engelure ou des brûlures par le froid. Éviter le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards.

Conseils sur l'hygiène du travail en général Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Stocker conformément à la règlementation locale. Conserver à l'écart des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position vertocale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas entreposer près des sources de chaleur ne pas exposer à des températures élevées. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Placer des murs de protection autour des installations d'entreposage afin de prévenir la pollution de l'eau et du sol en cas de déversement. Le plancher de l'aire d'entreposage doit être étanche, sans joint et non absorbant.

Classe de stockage Entreposage pour matières dangereuses diverses.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

zinc oxide

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 2 mg/m³ fraction respirable
Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): ACGIH 10 mg/m³ fraction respirable

Calcium hydroxide

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 5 mg/m³

Synxtreme FG-2 Aerosol

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Une surveillance personnelle, biologique ou du milieu de travail peut être requise afin de déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle/ ou la nécessité d'utiliser des équipements de protection respiratoire. Utiliser des enceintes de confinement, la ventilation par aspiration à la source ou autres contrôles techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition du travailleur. Les équipements de protection individuelle doivent être portés seulement dans le cas où l'exposition du travailleur ne peut être contrôlée convenablement à partir des mesures techniques de contrôle. S'assurer que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et entretenues. S'assurer de bien former les opérateurs afin de minimiser l'exposition.

Protection des yeux/du visage

Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

Protection des mains

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Le choix du meilleur gant peut se faire en consultant le fabricant/fournisseur qui est bien placé pour fournir des renseignements concernant le temps de protection du matériel constitutif des gants. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. S'assurer que les gants conservent leur propriétés de protection durant l'utilisation en se basant sur les données fournies by le fabricant, et changer les gants au moindre signe de détérioration. Des changements fréquents sont recommandés.

Autre protection de la peau et du corps

Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'une contamination de la peau, il faudra alors porter des chaussures de protection ainsi que des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée.

Mesures d'hygiène

Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les équipements et l'espace de travail chaque jour. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il faut faire des examens en médecine industrielle préventive. Alerter les employés d'entretien au sujet de toute propriété dangereuse du produit.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Protection des voies respiratoires	Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'inhaler des contaminants, il faudra alors porter des équipements de protection respiratoire conformes à une norme approuvée. S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi -masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédées afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Aérosol.
Couleur	Bronzé.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion	Pas disponible.
Point intital d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas disponible.
Point d'éclair	Ne s'applique pas.
Taux d'évaporation	< 0.01 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Limites inférieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 0.9% Limites supérieures d'explosibilité/d'inflammabilité: 7.0%
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	0.96
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré explosif.
Propriétés comburantes	Ne satisfait pas aux critères de classification comme comburant.
Autres renseignements	Aucun.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
Risques de réactions dangereuses	Les matières suivantes peuvent réagir fortement avec le produit: Agents comburants.
Conditions à éviter	Ne pas exposer les contenants d'aérosol à haute température ni en plein soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Matières incompatibles	Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.
Produits de décomposition dangereux	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL_{50} par voie orale) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL_{50} par voie cutanée) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL_{50} par inhalation) Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données animales Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Synxtreme FG-2 Aerosol

Cancerogénicité

Cancérogénicité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Cancérogénicité selon le CIRC	Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
Toxicité pour la reproduction - développement	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

Renseignement généraux	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
Inhalation	Les bruines peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
Orale	Considérant la nature physique de ce produit, une ingestion devient peu probable.
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Peut être un irritant faible pour les yeux. Peut provoquer des malaises.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
Organes cibles	Pas d'organe cible connu.

12. Données écologiques

Toxicité	Chronique Aquatique 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation	La dégradabilité du produit n'est pas connu.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Pas disponible.

Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui seront facilement évaporés de toute surface.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes	Non reconnu.

Synxtreme FG-2 Aerosol

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, des solutions provenant des procédés, des résidus et sous-produits devraient en tout temps être conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences de toute autorité locale. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ni incinérer les récipients vides à cause d'un risque d'explosion. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu.

14. Informations relatives au transport

Général Pour toute information concernant l'emballage des quantités limitées/chargement limité, consultez la documentation modale pertinente en utilisant les données qui figurent dans cette section.

Numéro ONU

Numéro ONU (LTMD)	1950
Numéro ONU (IMDG)	1950
Numéro ONU (OACI)	1950
Numéro ONU (DOT)	UN1950

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (IMDG)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (OACI)	AEROSOLS
Désignation officielle de transport (DOT)	AEROSOLS

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du DOT	2.1
Étiquette du DOT	2.1
Classe de la LTMD	2.1
Étiquette de la LTMD	2.1
Classe de l' IMDG	2.1
Classe/division de l'OACI	2.1

Synxtreme FG-2 Aerosol

Étiquettes de transport

Étiquette de transport du DOT

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD	None
Groupe d'emballage de l'IMDG	None
Groupe d'emballage de l'OACI	None
Groupe d'emballage du DOT	None

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont placés à la verticale et sont sécurisés. S'assurer que les personnes qui transportent le produit sachent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Cédule des mesures d'urgence (EmS)	F-D, S-U
Quantité à déclarer du DOT	RQ: Benzoic acid (35612535.6125 lbs)
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC	Ne s'applique pas.

15. Informations sur la règlementation

Inventaires

Canada (DSL/NDSL)
Les ingrédients suivants sont énumérés à la liste ou exemptés:

Distillates (petroleum), hydrotreated light

Petroleum gases, liquefied, sweetened

Phosphorothioic acid, O,O,O-triphenyl ester

Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated.dec-1-ene, oligomers, hydrogenated

Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts

12-hydroxystearic acid

zinc oxide

Calcium hydroxide

Propyl paraben

Synxtreme FG-2 Aerosol

Benzoic acid

16. Autres informations

Abréviations et acronymes reliés à la classification	Aerosol = Aérosol Press. Gas, Liquefied = Gaz sous pression: Gaz liquéfiés Aquatic Chronic = Dangers touchant les milieux aquatiques (chroniques)
Conseils relatifs à la formation	Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.
Commentaires concernant la révision	Rereleased through new GHS Software.
Date de la révision	2017-05-11
Révision	1.01
Date d'entrée en vigueur	2015-04-17
Numéro de la FDS	5217
Mentions de danger intégrales	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H402 Nocif pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

End of SDS

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.